ARREST

DE LA COUR

DE PARLEMENT,

QUI condamne un Imprimé, en dix vol. in-8°, *ayant pour titre :* Hiſtoire Philoſophique & Politique des Etabliſſemens & du Commerce des Européens dans les deux Indes, par GUILLAUME-THOMAS RAYNAL ; à Geneve, chez Jean-Léonard Pellet, Imprimeur de la Ville & de l'Académie, M. DCC. LXXX, *à être lacéré & brûlé par l'Exécuteur de la Haute-Juſtice.*

EXTRAIT DES REGISTRES DU PARLEMENT.

Du 25 Mai 1781.

CE jour, la Cour, les Grand'Chambre & Tournelle aſſemblées, à l'iſſue de l'Audience de ſept heures, les Gens du Roi ſont entrés ; &, Me Antoine-Louis Séguier, Avocat dudit Seigneur Roi, portant la parole, ont dit :

MESSIEURS,

En vain le Miniſtere public a les yeux ouverts ſur les productions en tout genre qui ſe ſuccédent & ſe renouvellent dans la Littérature, en vain la prévoyance de l'adminiſtration a établi les précautions les plus ſages, a prononcé les peines les plus ſéveres,

a multiplié en quelque ſorte les obſtacles, pour prévenir la publicité des Ecrits que l'audace & l'irréligion répandent dans la ſociété ; la ſageſſe du Gouvernement eſt anéantie, la vigilance du Miniſtere public eſt trompée ; l'eſprit philoſophique, qui devient de plus en plus l'eſprit du jour, ſe reproduit ſans ceſſe ſous de nouvelles formes & ſous des noms différens : le ſcepticiſme altere & dénature les fondemens de la morale, l'impiété ne craint plus de haſarder ſes blaſphêmes, elle diſtribue avec profuſion les œuvres pernicieuſes qu'elle enfante dans l'obſcurité. Juſqu'à préſent néanmoins les Ecrivains téméraires, qui ſe font gloire d'abuſer de leurs talens, pour combattre juſqu'à l'évidence, de tout nier & de ne rien croire, trop prudens pour graver leurs noms ſur le frontiſpice de leurs Ouvrages, en les abandonnant à la cenſure de l'autorité eccléſiaſtique, ſembloient redouter de ſe compromettre, & d'expoſer leurs perſonnes à l'animadverſion de la Puiſſance civile. Cette eſpece de déſaveu tacite d'un Ouvrage, que l'Auteur ſemble lui-même condamner, cette crainte ſalutaire ne ſubſiſte plus aujourd'hui ; la liberté de faire imprimer, dans les pays étrangers, tout ce qui ſort même des plumes les plus licencieuſes, la facilité que la fraude ſçait ſe ménager pour faire entrer dans le Royaume, même contre le gré du Gouvernement, ces impreſſions furtives, cette facilité qu'il eſt preſqu'impoſſible de prévenir, préſente aux Auteurs un nouveau moyen de faire circuler la contagion de leurs ſyſtêmes deſtructeurs.

Transfuges de la France, ils ſe naturaliſent, pour ainſi dire, ſur le territoire d'une autre Puiſſance ; placés alors ſous la ſauve-garde d'une Souveraineté, dont la foibleſſe aſſure l'indépendance, devenus Citoyens d'un Pays qu'ils adoptent, pour abuſer de la liberté que cette Patrie momentanée leur procure, ils ne craignent plus de ſe montrer au grand jour, ils ſe nomment dans l'eſpérance de l'impunité, & ſe promettent une célébrité fondée ſur la hardieſſe de leurs principes, la fierté de leurs préceptes, & l'inſolence de leurs aſſertions.

Dans le nombre de ces ſortes d'Ecrits, que l'audace & l'impiété caractériſent également, qui ſemblent n'être publiés que pour ſemer le trouble dans les eſprits & introduire l'anarchie dans le Royaume,

il en eſt un ſur-tout qui porte tous les caracteres de réprobation capables d'exciter non-ſeulement le zèle des Miniſtres de l'Egliſe & des Magiſtrats chargés de veiller au maintien du bon ordre, mais même de tout Citoyen vertueux qui s'intéreſſe au bien général de l'humanité.

Cet Ouvrage eſt intitulé :

Hiſtoire Philoſophique & Politique des Etabliſſemens & du Commerce des Européens dans les deux Indes, par GUILLAUME-THOMAS RAYNAL, *en dix volumes in-8°. à Geneve, chez Jean-Léonard Pellet, Imprimeur de la Ville & de l'Académie, 1780.*

Ce titre, indifférent en lui-même, autant de curioſité que d'inſtruction, ce titre, ſimple en apparence, annonce que l'Auteur va s'occuper des motifs qui ont préparé, & des événemens qui ont accompagné & ſuivi l'établiſſement des Peuples de l'Europe dans des contrées juſqu'alors inconnues, de la nature & du progrès du commerce que cette découverte a fait entreprendre à preſque toutes les Nations, de l'influence que ce rapprochement des deux hémiſpheres & les tréſors du nouveau monde devoient avoir ſur la légiſlation des habitans de l'ancien, & enfin du réſultat qu'a dû produire le mélange des mœurs dans ces climats où des Peuples étrangers les uns aux autres, ſe rencontroient pour la premiere fois. Mais, par une ſingularité bien étonnante, ou peut-être par une affectation, ſans doute, préméditée, cette hiſtoire, qui ne doit être que philoſophique & politique, qui n'a pour objet que l'établiſſement des Européens dans l'Inde, qui ne peut avoir d'autre but que l'accroiſſement & la facilité du Commerce, cette relation de faits arrivés ſous différentes époques, eſt tellement entremêlée de déclamations impies, de reproches amers, de ſarcaſmes indécens & d'impoſtures groſſieres ſur tout ce qui eſt relatif à la Religion chrétienne, &, par là même, abſolument étranger à la matiere que l'Auteur s'engage à diſcuter, qu'on diroit qu'il n'a entrepris le détail hiſtorique qu'il préſente, que pour réunir ſous un ſeul & même point de vue tous les genres d'impiété.

C'eſt trop peu de faire enviſager toutes les Religions *comme également bonnes*, & comme devant avoir leur principe dans le climat, dans le Gouvernement, dans le génie du peuple, ou dans quelqu'autre cauſe

locale, qui rend l'une préférable à l'autre, ſelon le temps, les lieux & les circonſtances.

C'eſt trop peu d'aſſimiler toutes les Religions les unes aux autres, & de les détruire par l'oppoſition qu'il doit y avoir naturellement entre elles ; il oſe articuler comme une vérité reconnue, que *le Polythéiſme eſt la plus ancienne & la plus générale des Religions ;* que *du Polythéiſme eſt né le Manichéiſme, dont les veſtiges dureront à jamais, quels que ſoient les progrès de l'eſprit humain ;* que *le Manichéiſme enfin a enfanté le Déiſme.* Après cette eſpece de filiation de l'ordre dans lequel l'Auteur prétend que les Religions ſe ſont ſuccédées, s'il paroît rendre un hommage ſuſpect à l'origine de la Religion Juive, il ſe permet bientôt de l'envelopper dans la proſcription générale qu'il a prononcée, & le Chriſtianiſme lui-même devient l'objet de ſon mépris & de la dériſion la plus ſacrilege.

Il convient que la Religion Chrétienne a ſuccédé au Judaïſme ; mais ce n'eſt pas dans cette Religion primitive, ce n'eſt pas même dans la Religion naturelle, c'eſt dans le Paganiſme qu'il faut en chercher la ſource & le principe. *La Philoſophie commençoit à éclairer la raiſon humaine. On ne voyoit plus dans le Paganiſme vieilli que les fables de ſon enfance, l'ineptie ou la méchanceté de ſes Dieux, l'avarice de ſes Prêtres, l'infamie & les vices des Rois qui ſoutenoient ces Prêtres & ces Dieux ; &,* alors dit l'Auteur, *du débris des ſuperſtitions Païennes, & des ſectes Philoſophiques, il ſe forma un corps de Rites & de Dogmes, que la ſimplicité des premiers Chrétiens a ſanctifié ; le Paganiſme démaſqué* d'avance, *par la Philoſophie, céda ſa place au nouveau culte.*

Telle eſt, d'après cet Hiſtorien, la ſource impure de cette Religion Divine, qui, ſelon lui-même, *eſt venu conſoler l'homme, & lui apprendre à ſouffrir.* On eſt étonné, ſans doute, de cet aveu échappé involontairement à un Auteur déchaîné contre notre Religion ſainte ; l'impiété ſe trahit toujours elle-même. Mais il ne tarde point à ſe rétracter. *La perſécution hâta les progrès du Chriſtianiſme ; la liberté naturelle à l'homme, le fit adopter dans ſa naiſſance, comme elle l'a fait ſouvent rejetter dans ſa vieilleſſe. Une ignorance profonde en étoit le plus ſûr*

appui. Les chefs-d'œuvres de l'antiquité ramenerent le goût des bonnes études, & *la raiſon recouvra quelques-uns des droits qu'elle avoit perdus.* La Réforme ne tarda point à diſſiper l'erreur ; la Chrétienté ſe partagea d'opinions & de ſentimens ; *& ſi les Réformés n'ont pu ſoutenir leur nouveau ſyſtême aux yeux de la raiſon, ils ont très-bien détruit celui de l'ancienne Egliſe.* De cette contradiction, *la Philoſophie a conclu que la Religion Chrétienne n'étoit pas d'inſtitution Divine, ou du moins que le Ciel ne vouloit pas qu'elle fût éternelle.*

Voilà, MESSIEURS, l'analyſe exacte du ſyſtême impie & abominable qu'on s'eſt propoſé d'établir dans un ouvrage où l'Auteur ſoumet la Religion à l'examen des ſens, dans lequel il n'admet de vérités & de dogmes en matiere de Religion, qu'autant qu'il plaît à l'eſprit humain, abandonné à ſes propres lumieres, ou plutôt livré à ſes égaremens, de les recevoir ou de les rejetter. Il eſt temps, dit-il, *de purger la Religion des abſurdités qu'elle renferme. Le monde eſt trop éclairé pour ſe repaître plus long-temps d'incompréhenſibilités qui répugnent à la raiſon, ou pour donner dans des menſonges merveilleux qui, communs à toutes les Religions, ne prouvent pour aucune.*

A ces blaſphêmes, à ces impiétés, l'Auteur ajoute des diſſertations plus ou moins étendues, mais éparſes dans le corps de l'Ouvrage, & indépendantes les unes des autres, des déclamations, plus ou moins vives ſur les préjugés, ſur l'influence de l'opinion à l'égard des mœurs, & ſur le bonheur de l'homme. On eſt tenté de croire, dans ces différentes excurſions, qu'il va ſcruter la nature & les cauſes de nos préjugés pour les combattre, la force & le danger de l'opinion pour mieux l'apprécier & la renfermer dans des bornes légitimes, le degré d'influence qu'elle doit avoir ſur les mœurs pour les régénérer, en un mot, qu'il va préſenter une idée juſte & ſolide du véritable bonheur, & tracer la route qui doit y conduire. Ce projet, s'il étoit exécuté, mériteroit ſans doute tous nos éloges ; &, quand même il ne ſeroit pas rempli dans toute ſon étendue, il faudroit encore louer les efforts, & encourager le motif qui l'auroient fait entreprendre. Mais que le ſyſtême qu'il veut accréditer eſt éloigné d'un but auſſi raiſonnable ! Semblable à ces bâtimens commencés, dont le frontiſpice modeſte attire les regards

du Voyageur, & qui n'offrent au-dedans qu'un amas confus de matériaux abandonnés, vil repaire des reptiles les plus venimeux, cet Ouvrage, ſous une apparence honnête, ne renferme que les principes les plus oppoſés au bonheur même que l'Auteur ſemble promettre à l'humanité. Pour juger de ſa doctrine, il ſuffit de connoître la nomenclature de ſes idées. Car les partiſans de la philoſophie du ſiecle, comme les Lettrés à la Chine, ont un idiôme qui leur eſt particulier. Le même mot n'a pas la même ſignification, préſente un ſens obſcur ou littéral, enfin, a une acception différente dans la bouche des Ecrivains modernes, & dans le langage du reſte des humains, ou du moins de ceux qui ne ſont pas initiés à leurs formules énigmatiques.

L'Auteur ſe récrie contre les préjugés; mais qu'entend-il par préjugés? Il entend ce que la Religion & l'Etat ont de plus ſacré, c'eſt-à-dire, la forme de l'adminiſtration politique, du gouvernement civil, les dogmes & les myſteres de la Religion, les fondemens inébranlables de notre ſainte croyance, & le reſpect dû aux Miniſtres deſtinés à annoncer aux Fideles la morale de l'Evangile & les vérités de la Foi.

Il traite de l'influence de l'opinion ſur les mœurs; mais c'eſt en s'élevant au-deſſus de toutes les opinions généralement reçues, de même qu'en affectant pour les mœurs le reſpect le plus profond, il fait les plus grands efforts pour en détruire le principe.

Il éleve des queſtions ſur le bonheur de l'homme; mais, ſous prétexte de rendre l'homme plus heureux, il n'a d'autre deſſein que de le plonger dans un abyme de malheurs, d'autant plus redoutables, qu'il lui enleve le dogme précieux de l'immortalité de l'ame, ce fruit merveilleux de l'imagination, qui n'*a été inventé*, dit-il, *que pour tourmenter l'homme depuis ſa naiſſance juſqu'à ſa mort, par la crainte des puiſſances inviſibles, & le réduire à une condition plus fâcheuſe que celle dont il avoit joui juſqu'alors.* Enfin l'Auteur raſſemble toutes ſes forces pour multiplier l'éloge de la Philoſophie; & l'on voit, ſans ſurpriſe, qu'il entend par cette expreſſion, non pas cette ſcience ſublime qui n'eſt autre choſe que la recherche de la vérité & l'amour de la ſageſſe, mais cette Philoſophie audacieuſe qui ne s'oc-

cupe qu'à détruire, & qui ne ſait rien ſubſtituer à ce qu'elle a détruit, qui ne connoît d'autres loix que ſes aſſertions, d'autres lumieres que ſes préceptes, d'autres guides que des incrédules, d'autres ſectateurs que ſes eſclaves.

Faut-il vous faire en ce moment le tableau de cette Philoſophie, tel que l'Auteur s'eſt plu à en tracer l'image?

Elle doit tenir lieu de divinité ſur la terre : c'eſt elle qui lie, éclaire, aide & ſoulage les humains. Elle leur donne tout ſans en exiger aucun culte ; elle demande, non le ſacrifice des paſſions, mais un emploi juſte, utile & modéré de toutes les facultés. Fille de la nature, diſpenſatrice de ſes dons, interprête de ſes droits, elle conſacre ſes lumieres à l'uſage de l'homme, elle le rend meilleur pour qu'il ſoit plus heureux. Elle ne hait que la tyrannie & l'impoſture, parce qu'elles foulent le monde ; elle fuit le bruit & le nom de ſecte, mais elle les tolere toutes. Les aveugles, les méchans la calomnient ; les uns ont peur de voir, les autres d'être vus ; ingrats qui ſe ſoulevent contre une mere tendre, quand elle veut les guérir des erreurs & des vices qui ſont les calamités du genre humain !

Peut-on méconnoître à cette peinture les droits que veut s'arroger cette nouvelle divinité? La voilà donc cette philoſophie! Elle vient elle-même de s'arracher le maſque qui la déroboit aux yeux de l'univers qu'elle veut ſéduire. Elle ſe montre enfin à découvert, & la difformité de ſes traits ne ſera plus cachée. On avoit peine à la reconnoître à travers le voile de la ſageſſe qu'elle avoit emprunté.

Vous vous rappellez ce que nous avons eu l'honneur de vous dire, que la philoſophie du ſiecle a un langage qui lui eſt propre, des expreſſions générales qu'elle particulariſe dans ſes écoles, de grands mots qu'elle fait retentir en public, qui paroiſſent n'attaquer que des objets vraiment répréhenſibles, & qui, dans ſon intention perſonnelle, ont une application directe aux établiſſemens les plus reſpectables & les plus ſacrés.

C'eſt ainſi que, dans le tableau que nous venons de vous préſenter, on dit que la philoſophie *ne hait que la tyrannie & l'impoſture, parce*

qu'elles foulent le monde. Sans doute la tyrannie & l'impoſture ſont des monſtres dignes de la haine de tout homme vertueux; ſans doute l'impoſture & la tyrannie peſent ſur l'humanité, & ſont les fléaux les plus cruels des nations; ſous ce point de vue, l'expreſſion n'a, ſans contredit, rien de répréhenſible; mais l'Auteur entend par cette dénomination générale & obſcure, ce qu'il y a de plus précieux pour la tranquillité & le bonheur du monde entier; c'eſt la ſouveraineté des Puiſſances de la terre, & la Religion Chrétienne qu'il veut déſigner; les Rois ſont des tyrans, les Miniſtres de l'Egliſe ſont des impoſteurs.

C'eſt ainſi que l'Auteur, en annonçant que la philoſophie vient *guérir le genre humain des erreurs & des vices qui en font les calamités*, donne à entendre, comme par un réſultat de tout ce qui précede, qu'en conſidérant avec attention la multitude des vices & des erreurs qui conſpirent pour affliger l'humanité, la philoſophie fait reconnoître que cette chaîne funeſte part également du Trône & de l'Autel.

C'eſt ainſi qu'elle annonce qu'*elle fuit le nom de ſecte, mais qu'elle les tolere toutes;* & cependant quiconque refuſe de fléchir le genou devant l'idole, eſt bientôt, au tribunal deſpotique de ſes ſectateurs, proclamé l'ennemi déclaré de tous les Gens de Lettres. Ces Apôtres de la tolérance, ne craignent point d'accuſer d'envie & de jalouſie ceux qui oſent réclamer contre l'autorité qu'ils s'arrogent, & ils vont juſqu'à prodiguer le titre de perſécuteurs à ceux même qui, par état, ſont obligés de s'élever contre leurs erreurs.

Ce n'eſt pas que nous ne rendions juſtice aux travaux de ces hommes infatigables, qui cherchent à éclairer leurs concitoyens. La ſociété doit aux Sciences, & à ceux qui les cultivent, une reconnoiſſance ſans bornes, pour toutes les découvertes dont elle eſt redevable à leurs veilles laborieuſes. Les Arts & les Lettres ſe ſont réunis comme de concert pour féconder le court eſpace de la vie humaine: ils ſe prêtent un ſecours mutuel pour diminuer les maux, & répandre des fleurs ſur le paſſage que l'homme fait ſur la terre; &, en amuſant l'eſprit par des découvertes utiles ou de pur agrément, ils diſtraient

de la longueur de la courſe, & ſemblent en reculer le terme que la plupart des hommes n'enviſage qu'avec effroi. Une juſte conſidération, un hommage proportionné aux bienfaits, un tribut mêlé d'une ſorte de reſpect & d'admiration, ſera toujours le ſentiment dont nous nous ferons gloire d'être pénétrés pour ces êtres bienfaiſans qui ſacrifient tout à la véritable félicité publique.

Mais plus nous éprouverons cette douce ſympathie, cette inclination vive & déſintéreſſée, cette ſenſation délicieuſe que le plaiſir & la reconnoiſſance produiſent dans un cœur honnête & généreux, plus auſſi nous nous éleverons avec force, avec courage, avec fermeté, contre ces génies orgueilleux qui oſent avancer que les *Lettres & les Arts décorent l'édifice de la Religion, & que la Philoſophie le détruit* : que *l'impoſture parle dans tous les Temples, & la flatterie dans toutes les Cours* : que *tout Ecrivain de génie eſt Magiſtrat né de ſa patrie* : que *ſon Tribunal c'eſt la nation entiere, le public ſon juge, non le deſpote qui ne l'entend pas, ou le Miniſtre qui ne veut pas l'écouter ; que c'eſt aux Sages de la terre qu'il appartient de faire des loix, & que tous les peuples doivent s'empreſſer de les adopter.*

La Philoſophie faire des loix ! Voyons donc quelle eſt l'eſpece de légiſlation qu'elle oſera propoſer. Nous pourrions raſſembler ici pluſieurs exemples des loix dont elle paroît regretter l'abolition ; nous nous contenterons d'en citer un ſeul. L'Auteur rapporte une loi antique de l'iſle de Ceylan, *qui aſſujettiſſoit le Souverain à l'obſervation de la loi, & qui le condamnoit à la mort, s'il oſoit la violer.* Et il ajoute, que *ſi les peuples connoiſſoient leurs prérogatives, cet ancien uſage ſubſiſteroit dans toutes les contrées de la terre. La loi n'eſt rien*, dit-il, *ſi ce n'eſt pas un glaive qui ſe promene indiſtinctement ſur toutes les têtes, & qui abbat ce qui s'éleve au-deſſus du plan horiſontal ſur lequel il ſe meut.*

Nous n'entrerons pas dans le détail de toutes les atrocités que l'on renouvelle contre la ſouveraineté. Ce ſeul trait ſuffit : & vous ne ſerez plus étonnés de voir cet Auteur criminel oublier tout le reſpect qu'il devoit à la mémoire de Louis XV. La pudeur nous retient, & nous rougirions de remettre ſous vos yeux les infamies qu'il accu-

mule ſur un Prince qui a toujours été chéri de la Nation, & dont il cherche à étouffer le ſouvenir dans le cœur de ſes anciens ſujets.

Vous ſerez encore moins ſurpris de la témérité avec laquelle il oſe ſoulever le voile impénétrable qui doit dérober aux regards curieux des Sujets, le ſecret des opérations & la politique du Gouvernement. Et, comme ſi ce n'étoit point aſſez des injures des Ennemis de la France, il ſemble adopter leur opinion, s'identifier avec leurs propres ſentimens, &, par un eſprit de critique auſſi déplacé qu'il eſt injuſte, il a la témérité de rejetter ſur la Nation Françoiſe, ſur les Miniſtres du Roi, ſur le Roi lui-même, tous les malheurs d'une guerre qui afflige l'humanité dans toutes les parties du monde, mais qui n'a été entrepriſe que pour venger les Nations de l'aſſerviſſement honteux où le Peuple Anglois veut les retenir, pour aſſurer la liberté des mers, pour rétablir la ſûreté du Commerce. Et, lorſque la France prodigue ſes tréſors pour apprendre à l'Univers entier que tous les peuples ſont freres, que le Commerce eſt le lien qui les rapproche & les réunit, qu'ils y ont tous le même droit parce qu'ils ſont tous indépendans, qu'il ne peut ſubſiſter ſans cet équilibre général qui en eſt l'ame & la ſauve-garde; lorſque, par un eſprit de modération dont la France s'eſt toujours fait un principe, elle n'a d'autre prétention que de rompre les obſtacles qui gênent & retardent la navigation; en un mot, lorſqu'elle embraſſe la cauſe commune, & ſe ſacrifie pour détruire le deſpotiſme qu'un peuple commerçant veut s'arroger ſur l'étendue des mers qu'il met au nombre de ſes propriétés, un homme qui veut être citoyen, un François, aura l'impudence de blâmer hautement la conduite du Miniſtere, il ſe permettra d'oppoſer à la ſageſſe de ſes vues la fureur des invectives les plus criantes, & ſa bouche ne s'ouvrira que pour exhaler des reproches d'autant moins mérités, qu'ils n'ont d'exiſtence que dans le délire de l'imagination qui les a créés.

O Philoſophie! voilà tes leçons, voilà tes conſeils, voilà tes préceptes; & tu prétens être adorée comme une Divinité bienfaiſante! tu veux rompre tous les liens qui attachent les Sujets à leur Roi légitime, même ceux qui uniſſent entre eux les Souverains, &

tu aſpires à devenir l'idole de l'humanité ; tu veux admettre indiſtinctement toutes les Religions, leur laiſſer le ſoin de ſe combattre & de s'anéantir réciproquement ; tu confonds les Myſteres ſacrés d'une Religion toute céleſte, avec les ſacrifices abominables que la ſuperſtition avoit introduits dans le Temple des Idoles ; tu veux renverſer le Sanctuaire, & de ta main orgueilleuſe tu t'éleves à toi-même des autels.

Eſt-il une phrénéſie plus capable d'inſpirer l'indignation ? Peut-on ſe perſuader que, ſous prétexte d'éclairer l'eſprit humain, on puiſſe ſe livrer à un pareil excès de fanatiſme & de folie ? Peut-on concevoir que le bonheur général ſoit attaché à la ſubverſion totale de toutes les inſtitutions ſociales ? Et n'y a-t-il pas plus que de l'extravagance à vouloir faire enviſager les liens politiques & religieux, reconnus ſi néceſſaires par toutes les Nations, comme autant de préjugés dont le genre humain doit ſe hâter de ſecouer le joug & de diſſiper l'illuſion ?

Mais rien ne doit ſurprendre de la part d'un Ecrivain aſſez inſenſé pour oppoſer les préceptes indulgents & intéreſſés de la raiſon humaine à la morale épurée de l'Evangile, pour mettre en comparaiſon un ſyſtême deſtructif de toutes les loix, avec le plan ſublime de notre divine Religion. Plaignons un Auteur qui ne s'attache à décrier la morale évangélique, que parce qu'il n'a pas le bonheur d'en ſentir toute la ſublimité.

A l'en croire, la Religion Chrétienne ne préſente qu'*une morale barbare, qui met les plaiſirs qui ſont ſupporter la vie au rang des plus grands forfaits ; une morale abjecte, qui impoſe l'obligation de ſe plaire dans l'humiliation ; une morale extravagante, qui menace des mêmes ſupplices les foibleſſes de l'amour & les actions les plus atroces ; une morale ſuperſtitieuſe, qui enjoint d'égorger tout ce qui s'écarte des opinions dominantes ; une morale puérile, qui fonde les devoirs les plus eſſentiels ſur des contes également dégoûtans & ridicules ;* enfin *une morale intéreſſée, qui n'admet de vertus que celles qui ſont utiles au Sacerdoce, ni de crimes que ce qui eſt contraire aux Miniſtres de la Religion.* Et c'eſt un homme qui a fait profeſſion dans un Ordre religieux, c'eſt un

homme revêtu du caractere & de la dignité Sacerdotale, c'eſt un homme qui ſe qualifie de citoyen & d'ami de tous les hommes, c'eſt un homme qui veut être le comtemporain de tous les âges, qui oſe avancer de pareilles propoſitions!

Nous n'ajouterons rien à ce portrait défiguré de la morale la plus pure & la plus digne d'un Dieu Légiſlateur, d'un Dieu qui s'eſt fait homme pour la faire adopter. Les injures dont on cherche à accabler la Loi de l'Evangile, loin de lui nuire, lui prêtent au contraire un nouvel éclat.

L'impiété, l'audace, l'irreligion, le mépris des Souverains & l'eſprit d'indépendance ſont tellement empreints dans l'Ouvrage qui excite en ce moment notre réclamation, que nous pouvons dire avec ſécurité que l'Auteur a abuſé des talens les plus diſtingués pour former d'une hiſtoire intéreſſante en elle-même & inſtructive pour tous les Gouvernemens, un code barbare, qui n'a d'autre but que de renverſer tous les fondemens de l'ordre civil. En rapprochant toutes les parties du ſyſtême répandu dans la totalité de cet Ouvrage volumineux, on pourroit tracer le plan de ſubverſion générale que renferme cette affreuſe production. Elle eſt également contraire & au reſpect dû à la Divinité & à la ſoumiſſion due aux Puiſſances ſouveraines, qui ont ſuccédé à la Théocratie, que l'Auteur appelle *la plus cruelle & la plus immorale de toutes les légiſlations.*

L'Auteur de l'Hiſtoire de l'établiſſement des Européens dans les deux Indes, n'a pas craint de ſe nommer lui-même. Il ne ſçauroit être trop rigoureuſement pourſuivi. Il eſt important, puiſqu'il n'a pas voulu demeurer inconnu, que la Juſtice ſe mette à portée de faire un exemple, tant ſur lui que ſur ceux qui ont concouru à la diſtribution d'un Ouvrage digne de toute ſa ſévérité.

Vous partagerez ſans doute le zele qui nous anime; &, par un châtiment mémorable, la Juſtice pourra peut-être ſe flatter d'en impoſer à ces Ecrivains audacieux qui ſe promettent de devenir fameux à force d'impiété. C'eſt l'objet des concluſions par écrit que nous avons priſes, & que nous laiſſons à la Cour avec un Exemplaire du Livre que nous venons de vous dénoncer.

Et ſe ſont les Gens du Roi retirés, après avoir laiſſé ſur le Bureau ledit Exemplaire, & les concluſions par eux priſes par écrit ſur icelui.

Eux retirés :

Vu le livre imprimé en dix vol. *in*-8°. intitulé : *Hiſtoire Philoſophique & Politique des Etabliſſemens & du Commerce des Européens dans les deux Indes, par* GUILLAUME-THOMAS RAYNAL *; à Geneve, chez Jean-Léonard Pellet, Imprimeur de la Ville & de l'Académie, 1780.* Concluſions du Procureur Général du Roi. Oui le rapport de Me Léonard de Sahuguet d'Eſpagnac, Conſeiller. La matiere miſe en délibération.

LA COUR ordonne que ledit Livre imprimé ſera lacéré & brûlé en la Cour du Palais, au pied du grand eſcalier d'icelui, par l'Exécuteur de la Haute-Juſtice, *comme impie, blaſphématoire, ſéditieux, tendant à ſoulever les Peuples contre l'autorité ſouveraine, & à renverſer les principes fondamentaux de l'ordre civil :* enjoint à tous ceux qui en ont des exemplaires, de les apporter au Greffe de la Cour, pour y être ſupprimés ; fait très-expreſſes inhibitions & défenſes à tous Libraires-Imprimeurs d'imprimer, vendre & débiter ledit Livre, & à tous Colporteurs, Diſtributeurs ou autres, de le colporter ou diſtribuer, à peine d'être pourſuivis extraordinairement, & punis ſuivant la rigueur des Ordonnances ; ordonne qu'à la requête du Procureur Général du Roi, il ſera informé pardevant le Conſeiller Rapporteur, pour les témoins qui ſe trouveront à Paris, & pardevant les Lieutenans Criminels des Bailliages & Sénéchauſſés du reſſort, pour les témoins qui ſeront hors de ladite Ville, contre les Auteurs, Imprimeurs, ou Diſtributeurs dudit Livre ; pour, les informations faites, rapportées & communiquées au Procureur Général du Roi, être par lui requis, & par la Cour ordonné ce qu'il appartiendra ; & cependant ordonne que le nommé *Guillaume-Thomas* RAYNAL, dénommé au frontiſpice dudit Livre, ſera pris & appréhendé au corps, & amené ès priſons de la Conciergerie du Palais, pour y être oui & interrogé pardevant ledit Conſeiller-Rapporteur ſur les faits

dudit Livre, & répondre aux concluſions que le Procureur Général du Roi entend prendre contre lui; &, où ledit *Guillaume-Thomas* RAYNAL ne pourroit être pris & appréhendé, après perquiſition faite de ſa perſonne, aſſigné à quinzaine, ſes biens ſaiſis & annotés, & à iceux Commiſſaires établis juſqu'à ce qu'il ait obéi ſuivant l'Ordonnance; ordonne à cet effet qu'un Exemplaire dudit Livre ſera dépoſé au Greffe de la Cour, pour ſervir à l'inſtruction du procès; ordonne en outre, que le préſent Arrêt ſera imprimé, publié & affiché par-tout où beſoin ſera, & copies collationnées, envoyées aux Bailliages & Sénéchauſſées du reſſort, pour y être lu, publié & regiſtré; enjoint aux Subſtituts du Procureur Général du Roi èſdits Siéges d'y tenir la main, & d'en certifier la Cour dans le mois. Fait en Parlement, les Grand'Chambre & Tournelle aſſemblées, le vingt-cinq Mai mil ſept cent quatre-vingt-un. Collationné LUTTON.

Signé LEBRET.

Et le Mardi vingt-neuf Mai mil ſept cent quatre-vingt-un, ledit imprimé en dix volumes in-8°. *énoncé ci-deſſus, ayant pour titre :* Hiſtoire Philoſophique & Politique des établiſſemens & du Commerce des Européens dans les deux Indes, par GUILLAUME-THOMAS RAYNAL, *a été lacéré & brûlé par l'Exécuteur de la Haute-Juſtice, au pied de l'eſcalier de Saint-Barthelemy, attendu la deſtruction du grand eſcalier du Palais, en préſence de moi Dagobert-Etienne Yſabeau, l'un des Greffiers de la Grand'Chambre, aſſiſté de deux Huiſſiers de la Cour.*

Signé YSABEAU.

A PARIS, chez P. G. SIMON, Imprimeur du Parlement, *rue Mignon Saint André-des-Arcs. 1781.*

THE NEWBERRY LIBRARY